Le Circuit des Routes pavées va donner lieu A LA Grande Semaine automobile des Routes pavées

Le Circuit des Routes pavées atteint cette fois sa quatrième année et déjà cette grande épreuve apparaît comme devant être encore plus importante que les années précédentes. C'est l'épreuve type, l'épreuve admirablement conçue qui prouve quelque chose et qui va de plus en plus soulever l'enthousiasme non seulement des populations du Nord, mais des milliers de sportsmen qui se proposent de se rendre à Pont-à-Marcq pour assister à la plus dure, à la plus originale des courses automobiles.

Cette fois le circuit proprement dit, apparaît comme plus intéressant encore que les années précédentes parce que la réglementation relative aux obligations spéciales imposées aux voitures ne manque pas d'un certain esprit de sévérité. Cet article est ainsi conçu:

Les chassis devront être conformes (moteurs compris) aux modèles de série dont la description figure sur l'un des catalogues de la marque, antérieur au 1er janvier 1925. Les engagements devront être accompagnés de six exemplaires du catalogues du constructeur décrivant le véhicule engagé. Les vérificateurs laisseront de côté les points ayant trait aux marques des roues et de l'appareillage électrique.

Au cas où une maison spécialisée dans la fabrication des culasses s'adaptant sur des moteurs d'autres marques, engagerait des voitures en son propre nom, l'engagement porterait l'indication du nom de sa firme ajouté au nom du constructeur de la voiture, on ferait état, en ce cas, du catalogue publié par la maison engageant les voitures.

Les voitures devront être carrossées en vue du tourisme avec des sièges confortables, ayant au moins pour chaque place (sauf pour les 3e et 4e places des voitures des catégories Q.R.S., qui pourront être constituées par des strapontins) 40 cm. de profondeur, 45 cm. de largeur, 40 cm. de hauteur de dossier, 20 cm. de distance entre le plancher et le dessus du coussin; elles comprendront une caisse ne débordant pas avec l'essieu arrière de plus de 1 m. 50; des appareils de bord courants, des sièges efficaces (largeur minimum 15 cm. pour les catégories 1.100 cmc et 1.500 cmc, 20 cm. pour les autres catégories); des marchepieds pleins reliés à la caisse par des garde-jupes continus; deux phares et deux lanternes avant, une lanterne arrière, une roue de rechange, l'éclairage et le démarrage électriques (si ceux-ci sont portés au catalogue); une capote qui ouverte, recouvre efficacement toutes les places, sans gêner les passagers et qui, repliée, rient de façon inamovible, à la caisse par des ferrures; un pare-brise dont les montants servent à maintenir solidement la capote quand celle-ci est ouverte et dont la glace pourra, soit être remplacée, soit doublée par un treillis métallique pendant la durée de la course; un appareil silencieux supprimant efficacement le bruit de l'échappement, l'échappement libre étant interdit pendant la durée de la course.

Les commissaires pourront refuser toute voiture qu'ils estimeraient ne pas répondre à l'esprit de l'article 7 du règlement.

L'équipement des voitures tel qu'il aura été exigé le jour du pesage, pourra être à nouveau contrôlé avant le départ par les commissaires spéciaux.

Les cylindres des voitures gagnantes de chaque catégorie et celles classées secondes dans les catégories comportant au moins dix partants, seront vérifiés à l'issue de l'épreuve. A cet effet, les voitures, ainsi que toutes celles que les commissaires jugeraient utile de vérifier, seront placées en parcs fermés à l'issue de l'épreuve.

Il ressort donc de ces dispositions que nous ne verrons cette année que des voitures strictement de série et cela ne sera pas pour déplaire aux usagers de l'automobile qui se rendent chaque année à Pont-à-Marcq, pour chercher de trouver le type idéal de voiture pouvant marcher à une très grande allure sur toutes les routes aussi défoncées soient-elles. Mais, comme je le disais, le circuit des routes pavées donne lieu à un grand meeting, à une semaine complète. Le programme est le suivant :

Dimanche 13 septembre, à Lille : Rallye-routes automobile; à 14 heures place de la République, à Lille, concours d'élégance.

Lundi 14 septembre, à Tourcoing : A 14 h., meeting de vitesse.

Jeudi 17 septembre, à Roubaix : A 7 heures concours de véhicules industriels et commerciaux. A 15 h. 30, boulevard Gambetta, exposition des véhicules.

Samedi 19 septembre, à Pont-à-Marcq : Circuit des routes pavées (Cyclecars et Motocyclettes).

Dimanche 20 septembre, à Pont-a-Marcq : Circuit des routes pavées (Voitures et Voiturettes).

Il est indiscutable que le meeting de vitesse qui aura lieu le 14 septembre, à Tourcoing, constitue, pour le Nord, une innovation peu ordinaire, et si l'on s'en rapporte aux multiples demandes de renseignements, il faut s'attendre à ce que ce meeting de vitesse remporte un succès fou.

Je ne parle que pour mémoire du rallye-routes qui aura lieu le 13 septembre, et du concours d'élégance, qui aura lieu le même jour, après-midi, place de la République à Lille. Ces deux épreuves sont déjà classiques, quoique n'ayant été organisées qu'une fois. On se souvient du succès triomphal remporté par le concours d'élégances et très certainement, cette année, les carrossiers parisiens ne manqueront pas de venir s'aligner le 13 septembre prochain, à Lille, avec les carrossiers du Nord, ce qui donnera lieu à une admirable exposition d'élégants et confortables carrosseries.

Une autre innovation, c'est le concours des véhicules automobiles industriels et commerciaux, qui aura lieu le 17 septembre, à Roubaix.

Pour toute demande de renseignements, pour les inscriptions, demandes de règlements, s'adresser à M. Léon MANAUD, commissaire général, 3, Cité Bergère, Paris.

M. DOUMERGUE A RAMBOUILLET

Rambouillet, 4 mai. — Le Président de la République est arrivé, à la fin de la matinée au château de Rambouillet pour y passer quelques jours.

LES « HOMMES DE LA CLASSE » ARRIVENT D'ORIENT

Bizerte, 4 mai. — Le vapeur « Aurdé Chénier » est arrivé ce matin à 9 h. 30, venant de Beyrouth et rapatriant les hommes de troupe libérables, originaires de l'Afrique du Nord.

L'Italie s'oppose à l'union germano-autrichienne

Rome, 4 mai. — Une déclaration officielle du gouvernement italien fait savoir que l'Italie s'oppose nettement au rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. La note ajoute que l'Italie a toujours maintenu son point de vue dont elle a fait part déjà aux Alliés et autres Etats intéressés.

UN OPERATEUR DE CINEMA RENVERSÉ ET TUÉ PAR UN AVION

Au camp d'Orly, M. Paul de Kleinval, 38 ans, opérateur de cinéma, demeurant 52, rue des Pyrénées, qui prenait des vues sur l'aérodrome, a été renversé par un avion au moment où celui-ci atterrissait. Il a été tué sur le coup. Sa femme et son enfant ont été témoins de l'accident.

COUR D'ASSISES DU NORD

AUDIENCE DU LUNDI 4 MAI 1925

Les détournements d'un comptable à Roubaix

Lundi est venu, devant la Cour d'assises du Nord, l'épilogue d'une douloureuse affaire de détournements dont s'est rendu coupable un comptable appartenant à une famille des plus honorables et que la passion du jeu a entraîné sur la pente fatale.

Voici d'ailleurs les faits tels que les rapporte l'acte d'accusation dont la lecture est donnée par le greffier, aussitôt l'appel des témoins :

L'acte d'accusation

Charles Decourcelle, âgé de 30 ans, comptable à Roubaix, est accusé de faux, usage de faux et abus de confiance

En juillet 1924, M. Baudu, administrateur d'une Société de Pétroles, et M. Vernier-Lagache, du « Syndicat Téga » à Roubaix, s'apercevaient que leur secrétaire-comptable, Charles Decourcelle, s'était rendu coupable de détournements importants à leur préjudice.

Decourcelle prit la fuite, le 26 juillet, emportant 10.000 francs, mais il fut arrêté quelques jours plus tard à Paris.

L'information établit que Decourcelle avait détourné au « Syndicat Téga » et à une dame Delplanque des titres et espèces pour un million.

Decourcelle a détourné à la « Société Téga » 226.000 francs, en abusant d'un blanc-seing que lui avait donné l'administrateur-délégué.

Les détournements connus au préjudice de la Société des Pétroles sont encore plus importants.

Le montant des détournements serait, pour le « Syndicat Téga » et la « Société Bustenari », de 1.171.670 francs.

A la dam Delplanque, l'accusé a soustrait une somme de 140.000 francs.

Decourcelle prétend avoir dépensé aux courses les fonds dérobés. Il est permis de supposer qu'il a pu déposer dans des banques, en France et à l'étranger, une partie des sommes détournées.

L'accusé fait l'objet de bons renseignements. Il n'a pas d'antécédents judiciaires.

L'interrogatoire

A larges traits, M. le conseiller Adam qui préside les débats, rappelle l'enfance studieuse et la jeunesse laborieuse du comptable dont les services étaient hautement appréciés par des patrons qui avaient en lui toute confiance.

Decourcelle, qui avait la libre disposition du carnet de chèques de l'administrateur de la Société « Bustenari », imita la signature de M. Baudu. Il omit de porter en écritures des chèques qu'il avait touchés. Le comptable vendit ensuite des parts de fondateur et des actions « Bustenari » qu'il réalisa pour une somme voisine de 800.000 francs. Toute cette série de faux, détournements, abus de confiance, est minutieusement détaillée par M. le Président.

L'accusé, la tête enfouie dans les mains, reconnait tout.

Le Président lui demande comment il a pu renier ainsi tout un passé d'honnêteté.

R: Je me trouvais dans un milieu où on dépense largement. J'ai été tenté, j'ai pris de l'argent.

Le Président. — A quel moment avez vous commencé à jouer?

R.: J'ai commencé à jouer en fin décembre 1920.

Quelques questions de M. l'Avocat général et on entame le défilé des témoins.

Le défilé des témoins

M. Alexandre Vernier-Lagache, 60 ans, administrateur de la société Bustenari, avait toute confiance en son secrétaire-comptable, à qui il avait confié la clé du coffre-fort contenant les valeurs en banque. On apprend par lui, — et le président s'étonne — que la banque ait accrédité Decourcelle pour le coffre sans procuration écrite. Ce n'est qu'en juillet 1924, que M. Vernier s'aperçut d'irrégularités dans le compte espèces et dépose plainte.

M. Vernier, plein de confiance, signait des chèques en blanc; le comptable indiquait une somme au crayon sur le talon, il l'écrivait ensuite à l'encre, mais le chèque signé au recto et au verso, était par lui chargé d'une somme beaucoup plus importante que celle du talon.

M. Henri Leblond, expert-comptable à Roubaix, appelé à examiner la comptabilité du syndicat « Téga » et de la Société Bustenari, a remarqué des différences considérables sur les comptes courants à partir du 2e semestre 1924. Il fait, à la barre, le détail des détournements reprochés à l'accusé. L'expert s'étonne, lui aussi, qu'un simple comptable ait pu, sans pouvoir écrit, disposer du coffre en banque de la société où il était employé.

La comptabilité de la Société des Pétroles n'a pas été contrôlée pour le deuxième semestre 1923, avant le mois de juillet 1924, et ce n'est que quelques jours avant l'assemblée générale qu'en examinant les comptes, les détournements s'échelonnant sur une année, furent découverts.

M. Denis Desmettre, chef de la sûreté, à Roubaix, a été chargé par M. le Juge d'instruction de diverses commissions rogatoires et particulièrement d'une enquête sur les paris clandestins. Il a fait le tour des maisons où on prend des jeux et explique la difficulté d'obtenir le flagrant délit en cette matière. Le cafetier qui prend des jeux est presque insaisissable et les témoins qui suivent ne feront que confirmer cette constatation de M. Desmettre.

Le président ne pourra s'empêcher, d'ailleurs, de souligner par quelques hochements de tête significatifs, ce qu'il convient de penser de cette « discrétion professionnelle ».

Invité à donner son avis, le chef de la sûreté croit que Decourcelles n'a pu perdre au jeu, dans les conditions où on pratique les courses dans notre région, des sommes aussi considérables.

M. Quittemel, cafetier à Roubaix, affirme « qu'on n'a jamais joué aux courses dans son établissement sous sa gérance ».

Son prédécesseur, ancien tenancier du café Jean, M. Carlos Mahieu, 38 ans, actuellement domicilié à Wasquehal, reconnait avoir pris des jeux autrefois, mais le président ne peut lui faire donner le nom du bookmaker introuvable. La liaison se faisait, mystérieusement, par téléphone.

Un journalier de Roubaix, Leopold Valles, 62 ans, faisait, semble-t-il, ce service de liaison. Un homme dont il ignore le nom, mais qu'il rencontrait journellement du côté de la gare, le chargeait de commissions mytérieuses — sous enveloppe — qu'il se bornait à remettre au cafetier.

Les témoins liés à cette longue incidente de paris aux courses, se refusent donc à reconnaître leur collaboration bien que, interrogé après chaque témoignage, Decourcelle maintienne avec énergie, ce qu'il a toujours dit à l'instruction: ses paris journaliers aux cafés indiqués.

La déposition d'**Emile Luxem**, 25 ans, garçon de café, n'apporte pas d'avantage de précision à ce sujet, pas plus que celle de l'agent de sûreté Devogle, de Roubaix.

M. Emile Dupré, 45 ans, domicilié à Tourcoing, vient dire simplement, sans passion, à la barre dans quelles conditions sa grand'mère, Mme Vve Deplanque remit ses économies à Decourcelle pour les faire fructifier. Elle y a perdu une petite fortune: 140.000 francs.

Le visage de l'accusé se contracte douloureusement. Sans doute la perte des économies de cette pauvre femme dont on évoque en ce moment la confiance ainsi trompée, le ramène-t-elle directement à son remords. Decourcelle se cache le visage.

On introduit à ce moment sa pauvre femme qui, en sanglotant dit toute sa détresse. Après avoir précisé sur une question du président les appointements de son mari, elle se tourne vers les jurés et réclame leur indulgence en termes poignants. Une vague d'émotion traverse le prétoire.

Quelques témoins de moralité cités par la défense: un inspecteur d'assurances de Paris, camarade de guerre de l'accusé, deux commerçants d'Amiens qui l'ont connu enfant viennent s'étonner de la chute de leur ancien camarade. Plusieurs même lui apportent malgré sa faute le témoignage d'une amitié fidèle. La brillante conduite du soldat et de l'officier que fut pendant la guerre Charles Decourcelle est naïvement exprimée par un témoin, ex-sapeur au 3e génie qui fut son ordonnance au front.

Quelques témoins pour essayer de préciser l'importance des paris que l'accusé pouvait faire aux courses et, avant de suspendre l'audience, le président donne acte des conclusions que déposent les parties civiles par l'organe de Me Eloy, avoué.

Le réquisitoire

A la reprise, Me Boyer-Chammard et Soland développent les conclusions des parties civiles qu'ils représentent respectivement: Société Bustenari et actionnaires de la Tega.

M. l'avocat général Cruveillé entame ensuite un âpre réquisitoire. Il montre la multiplicité et la gravité des fautes commises par Decourcelle: faux, usage de faux, abus de blanc-seing, abus de confiance.

L'éloge qu'il fait des qualités d'ordre, de régularité, d'une probité qui ne s'était jamais démentie pendant vingt-sept ans est aussitôt suivi d'une contre-partie vengeresse.

M. l'avocat général trouve dans cette longue série de détournements qu'il reprend par le détail une sorte de progression dans la faute que ne peuvent excuser l'entraînement ni la passion du jeu. L'accusé est, selon lui, d'autant plus coupable, que ses patrons avaient mis en lui une confiance illimitée et lui avaient fait une situation honorable.

M. l'avocat général émet des doutes très sérieux sur l'exactitude et l'étendue des dilapidations au jeu de Decourcelle. Ni l'instruction, ni les débats n'ont montré ce qu'étaient devenues les sommes importantes détournées.

Le ministère public insiste longuement sur l'abus de confiance commis à l'égard de la veuve Deplanque dont les économies ont été ainsi englouties. Il fait le tableau de la détresse de cette pauvre vieille rentière, maintenant peut-être dans la gêne et demande aux jurés de songer un peu à cette victime au moment où ils rendront justice.

Après avoir expliqué rapidement le mécanisme des peines à appliquer, M. l'avocat général en raison du repentir de l'accusé, déclare ne pas s'opposer aux circonstances atténuantes et invite MM. les jurés à clore par un verdict humain cette pénible et douloureuse affaire.

La plaidoirie

Me Paul Thellier, qui assumait la lourde tâche de défendre Decourcelle, dit aussitôt vouloir s'en tenir aux dernières paroles de M. l'Avocat général. Lui aussi réclame un verdict humain et veut mettre cette affaire dans son véritable plan, en disant de suite que seule la passion du jeu a pu faire d'un honnête homme, d'excellente famille, un escroc et un faussaire.

L'avocat dit éloquemment ce que fut son client: bon élève, bon soldat, brillant officier et employé modèle.

En 1923, il se trouve en présence de trop grosses sommes d'argent qui sont tout à coup à sa portée, par l'effet d'une trop large confiance. Le malheureux a été tenté. La passion du jeu qu'il contracta et dont il ne sut se dégager, a fait le reste. Ce qui montre la force de cet entraînement, c'est que lors de son arrestation à Paris, l'accusé avait joué cet après-midi même, les derniers milliers de francs de la caisse et il ne lui restait que quelque menue monnaie.

La franchise et la loyauté des aveux de Decourcelle ne lui méritent-elles pas l'indulgence qu'on accorde toujours à celui qui avoue et se repent? Et d'ailleurs, dans cette période de vie facile, qui a succédé aux dures épreuves de la guerre, en présence des facilités trop grandes qu'a trouvées Decourcelles, n'y a-t-il pas lieu de se montrer moins sévère?

Dans une chaleureuse péroraison, Me Paul Thellier adjure les jurés au nom de la famille de l'accusé et devant la sincérité de son repentir de rendre un verdict de pitié qui lui permette de se racheter.

Charles Decourcelle qui n'a cessé de sangloter durant la plaidoirie se lève et déclare regretter profondément tout ce qu'il a fait.

M. le Président déclare les débats clos et donne lecture des cinquante-quatre questions qui sont posées aux jurés.

A 8 h. 35, le jury se retire pour délibérer.

Le verdict

Après trois-quarts d'heure de délibération, le jury rentre et l'audience est reprise.

La réponse est affirmative pour toutes les questions, avec admission de circonstances atténuantes.

En conséquence, Charles Decourcelle est reconnu coupable de faux, usage de faux, abus de blanc seing, abus de confiance qualifié.

La Cour se retire pour délibérer sur l'application de la peine. Elle revient au bout de dix minutes et donne lecture du verdict suivant:

Charles Decourcelle est condamné à 8 ans de réclusion, 10 ans d'interdiction de séjour, et à une amende de 3.000 francs.

Le tribunal fait en outre droit aux conclusions des parties civiles.

UNE EXPLOSION DANS UN ARSENAL CHINOIS

40 morts et nombreux blessés

Tien-Tsin, 4 mai. — Un télégramme de Fou-Tchéou annonce que l'arsenal de Szechuan a été détruit par une explosion. Le nombre des personnes tuées est évalué à 40; celui des blessés est beaucoup plus considérable.

Combien de temps mettriez-vous pour trouver un seul des emplois annoncés ici?

LE DON MYSTÉRIEUX D'UN MÉDIUM HONGROIS

On lit dans « Les Débats »:

Budapest, 3 mai. — Le journal «Az Ujsag» publie des détails sur un médium, Mme Vary, dont le succès fait en ce moment l'objet de toutes les conversations de la capitale. Mme Vary est une femme très sympathique, de taille moyenne; son apparence extérieure ne dénote aucune qualité extraordinaire. Son salon de visites est toujours rempli de malades et de curieux qui viennent consulter la dame aux yeux roentgen. Elle n'a besoin que de regarder les malades puis, fermant les yeux, elle voit dans son esprit le tableau de l'organisme malade photographié plus sûrement et plus exactement avec ses yeux que par les rayons X.

Toutes les classes de la société de Budapest sont représentées parmi les clients de Mme Vary: banquiers, artistes célèbres, intellectuels et ouvriers.

Tous ont confiance dans le don de Mme Vary qui se considère comme l'instrument d'une puissance supérieure.

Voici comment, d'après ce journal, Mme Vary fit la découverte de son mystérieux pouvoir:

Un jour, un avocat ami de la famille lui fit une visite. Après le dîner, alors que la famille était encore assise autour de la table, Mme Vary regarda l'avocat et s'aperçut que son regard pouvait pénétrer à travers le corps de l'avocat et voir clairement son organisme. L'avocat lui apparut comme un modèle anatomique transparent.

Elle pouvait même constater l'activité cardiaque.

LES FÊTES JUBILAIRES du Cercle du Petit Saint-Joseph et du Patronage Saint-Christophe de Tourcoing

HISTORIQUE DU CERCLE

DE 1842 A 1890

Soucieux du bien tant spirituel que temporel de leurs paroissiens, et connaissant les besoins de leur temps, M. Deregnaucourt, doyen de Saint-Christophe; M. Simon, doyen de Notre-Dame, d'accord avec MM. Delepoulle-Van Eslande, Lorthiois-Leplat, Ledonnés dans les jardins du Cercle et l'« Espérance », fière de ses succès, affronta les concours et obtint un prix à Gand en 1880.

Une section dramatique organisait de nombreuses séances récréatives durant la période d'hiver.

Des attractions multiples amenaient en foule les sociétaires les jours d'assemblée et la direction en profitait pour recueillir ce

M. Delepoulle-Van Eslande présid. fondateur (1842-1863) — M. Félix Debuchy président (1863-1886) — M. Huart-Debœuf président (1886-1890) — M. Lorthioit-Peenaert présid. honoraire (1886-1893) — M. Flipo-Van Elslande président (1890-1920)

maire-Réquillart, Edouard Lefort, Motte-Wibaux, fondèrent le 21 novembre 1842 le Cercle Saint-Joseph.

Réunir les hommes de tous âges et de toute condition, faire persévérer les jeunes gens dans le bien, les faire progresser dans la vertu en leur procurant des divertissements convenables, des récréations honnêtes, tel était le but de la société.

M. Delepoulle-Van Eslande fut élu président. A sa mort, en 1863, M. Félix Debuchy-Delepoulle lui succéda: M. Huard-Debœuf présida aux destinées du Cercle de 1886 à 1890; puis ce fut M. Flipo-Van Eslande qui, après avoir connu les années difficiles de la guerre, mourut en 1920 regretté de tous. A la mort du président Félix Debuchy en 1886, le vénéré M. Lorthioit-Peenaert, déclinant la présidence active pour raison d'âge et de santé, fut nommé président d'honneur, titre qu'il conserva jusque sa mort en 1893.

M. Delepoulle-Van Eslande avait laissé un tel souvenir, et ses successeurs avaient si bien continué son œuvre, que pendant près de 75 ans les présidents du Cercle furent choisis dans la même famille.

Ces messieurs ne se contentaient pas d'ailleurs de procurer aux associés les plus attrayantes distractions; ils se soucièrent aussi de leurs intérêts temporels et, dès le 26 janvier 1845, une caisse de prévoyance pour secours en cas de maladie, accidents ou décès était fondée.

Le siège de la société avait été établi au n° 7 de la rue de la Cloche, dans l'immeuble occupé aujourd'hui par l'école libre des garçons. Devenu insuffisant en 1872, ce local fut abandonné au « Cercle Catholique d'ouvriers », œuvre nouvelle qui se rattachait au mouvement créé par le comte de Mun, et le Cercle Saint-Joseph fut transporté dans une vaste propriété d'environ 20.000 mq comprise entre les rues du Moulin-Fagot, du Collecteur et de Guisnes, et englobant l'emplacement actuel du Jardin botanique. C'était alors ce que l'on appelait « le Château ».

Comme ce terrain était immense, à droite de l'allée principale une partie avait été réservée pour la culture; les amateurs de jardinage pouvaient y occuper leurs loisirs; c'était avant le nom les jardins ouvriers.

Les sociétaires venaient chaque dimanche plus nombreux et les salles en cas de pluie ne suffisaient plus à les abriter. En 1876 sur les plans de M. A. Dégez, architecte, une salle spacieuse fut construite. Les deux bouloires de plein air furent remplacées par quatre bouloires couvertes. A l'utile, le Cercle Saint-Joseph ajouta l'agréable. Une société chorale l'« Espérance » fut fondée par M. Boissière. Chaque année deux concerts étaient jour-là les cotisations pour la caisse de prévoyance.

La société eut son apogée de 1875 à 1890 et compta jusque 1.500 sociétaires.

DE 1890 A NOS JOURS

La propriétaire du Cercle, Mlle Desnoulet, mourut en 1890: la propriété fut vendue et le Cercle Saint-Joseph ne conserva que l'essentiel: les quatre bouloires, les salles de jeu, le tir à la carabine et le tir au berceau; le tir à la perche qui depuis des temps très reculés existait à cet endroit fut lui aussi supprimé.

Ne pouvant plus réunir tous ses membres, le Cercle commença à essaimer: successivement ses membres dans leurs paroisses respectives formèrent les Cercles de Notre-Dame, de Notre-Dame de Lourdes, du Sacré-Cœur, etc. A Saint-Joseph cependant la vie continua toujours active. On commença à fêter les jubilaires en 1898; 15 sociétaires comptaient 50 années de présence; en 1903 et en 1912 on fêtait le cinquantenaire de 24 autres. La guerre de 1914-1918 vint bouleverser toute la vie du Cercle; les bâtiments eurent beaucoup à souffrir de l'occupation. Par ailleurs la mort avait fait de nombreux vides dans les rangs des sociétaires tant ici en pays occupé qu'au champ d'honneur.

Pour répondre à des besoins nouveaux on voulait développer l'Ecole industrielle déjà existante; celle-ci occupa l'Place Leverrier les locaux du Patronage Saint-Christophe. Les patronés demandèrent asile à leurs aînés du Cercle Saint-Joseph. Comme ils étaient jeunes, bruyants et qu'il leur fallait de la place pour leurs jeux le Cercle se comprima. Il se reforma en Association et conserva une partie de ses locaux avec entrée particulière rue du Collecteur, 14 bis.

Tout réduit qu'il est, le petit Saint-Joseph fait toujours preuve d'une grande vitalité. A ses membres déjà nombreux s'en ajoutent chaque jour d'autres. Quatorze nouveaux membres se sont fait inscrire depuis trois mois. Sa commission administrative actuelle est formée de la façon suivante: directeur, M. l'abbé Vanrenterghem; président, M. Alphons Leblanc; commissaire honoraire, M. Alfred Cormant; commissaires, MM. Albert Vierlinck, Léon Houzet, Jean Deschamps, Arsène Gooman et Georges Gooman, secrétaire.

Voilà donc une œuvre qui a tenu une grande place dans notre ville et qui a été le point de départ de beaucoup d'autres. Ne convenait-il pas que son jubilé de 75 ans empêché par la guerre fût célébré en même temps que celui du Patronage St-Christophe devenu le voisin du Cercle et la pépinière de ses futurs membres.

UNE MANIFESTATION FRANCO-POLONAISE A LILLE

Les Polonais ont célébré dimanche, avec éclat, leur fête nationale

UNE SECTION LYRIQUE POLONAISE. (A droite, la musique du 43e R. I.).

La colonie polonaise, qui compte dans nos deux départements du Nord et du Pas-de-Calais deux cent seize mille âmes, a célébré dimanche 3 mai, la fête nationale de la Pologne.

De nombreuses délégations et sociétés, chorales de sokols (gymnastes), venant pour la majeure partie du bassin houiller sont arrivés le matin.

A 11 h. 15, en l'église Saint-Maurice, une messe solennelle était célébrée. M. Gorgolewski, prêtre polonais, officiait. Dans les stalles avaient pris place NN. SS. Lesne, recteur des Facultés catholiques; Margerin, Hélenowski, évêque polonais; le R. P. Vaillermet. Au premier rang de l'assistance se tenaient MM. Gavronski, consul; Zietkiewicz, vice-consul; le général Moisson, représentant le général commandant le 1er corps d'armée; M. Giermonprez, président des Amitiés franco-polonaises; Grzona, président des « sokols » de France.

Après la cérémonie religieuse, un cortège se dirigea vers la Grand'Place où au pied du monument commémoratif des sièges de Lille fut déposée une magnifique couronne de fleurs blanches et rouges.

LA FETE SPORTIVE

Le cortège se rendit ensuite au stade de l'Iris-Club où s'est déroulée devant une foule énorme, une fête sportive et artistique très réussie.

Avant la fête, M. Gavronski salua M. le Préfet du Nord, le général Lacapelle et rappela ensuite en quelles circonstances douloureuses s'étaient noués les liens de l'étroite et indéfectible amitié qui unit désormais la France à la Pologne.

M. Hodelo dit combien ses administrés étaient heureux et fiers d'avoir su conquérir une amitié aussi précieuse que celle de la vaillante nation polonaise.

LE BANQUET

A 13 h. 15, dans les salons de l'hôtel Maréchal, un banquet réunissait autour d'une table désagrément serrée, MM. Hodelo, préfet du Nord; Gavronski, consul de Pologne; Zietkiewicz, vice-consul; le général Moisson; Chatelet, recteur de l'Université; Giermonprez, président des Amitiés franco-polonaises; Grzona, président des « Sokols » de France; Gorgolewski, doyen catholique polonais; Chavin, chef de Cabinet, etc.

Des discours furent prononcés par MM. Gavronski, Hodelo, Giermonprez, Grzona et Gorgolewski, au nom de la presse polonaise.

DEPART DE MISSIONNAIRES

Tout récemment, a eu lieu, au séminaire des Missions étrangères de Paris, la cérémonie traditionnelle, toujours si touchante, du départ. Trois jeunes missionnaires quittaient la France pour l'Extrême-Orient.

MM. Georges Lagreve, de Laval, pour Nagasaki, au Japon; Henri Thomine, de Coutances, pour le Laos; Antoinne Mirande, de Bayonne, pour Pondichéry (Indes Françaises).

Trois départs seulement quand il en faudrait des dizaines pour conserver les situations acquises!

CONSTITUTION D'UNE RETRAITE DE VIEILLESSE PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA CAISSE NATIONALE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE

La Caisse des Dépôts et Consignations rappelle que la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse assure une rente viagère à toute personne au compte de laquelle des versements auront été effectués, soit de ses deniers, soit de ceux d'un tiers.

Les versements peuvent être opérés dans tous les bureaux de poste de plein exercice à n'importe quelle époque de l'année. L'intéressé verse ce qu'il veut à partir de 1 franc et par multiples de franc.

Pour tous renseignements, s'adresser dans les bureaux de poste de plein exercice.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MARDI 5 MAI:

Aujourd'hui, saint Augustin; demain, saint Jean Porte Latine.

125e jour de l'année.

Soleil: Lever, à 5 h. 26; coucher, à 20 h. 09.

Lune: Premier quartier du 1er; pleine le 8.

Bulletin météorologique pour la journée du 5 (région Nord): Temps assez chaud et un peu orageux; ciel très nuageux; quelques orages ou averses orageuses; vent de Sud-Ouest, 3 à 6 m.; température sans grand changement; minimum, 7°.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de protection de l'Enfance:

A 10 h., Crèche de la rue de la Balance;

A 15 h., local de la Goutte de Lait.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 43, rue de Cassel:

A 14 h., consultation pour adultes.

A 20 h., Hippodrome: Cirque O. Hoste.

A 20 h., Champ de Foire: Cirque De Jonghe.

FETE DE JEANNE D'ARC

La fête de Jeanne d'Arc sera célébrée cette année le dimanche 10 mai par les sociétés patriotiques et militaires qui assisteront avec leurs drapeaux à la messe qui sera dite à midi en l'église Saint-Martin.

Funérailles de M. Emile Debril

Lundi matin, à 9 h. 30, ont eu lieu à l'église Notre-Dame, les funérailles de M. Emile Debril, président du comité-directeur du « Nord-Touriste »; président et fondateur de la Fanfare Cycliste; officier d'Académie.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Bataille, chanoine de la paroisse entouré d'un nombreux clergé.

Devant le corbillard étaient portées une magnifique plaque et des couronnes offertes par la Fanfare Cycliste du Nord-Touriste, le Nord-Touriste, la Fanfare cycliste de Sweveghem, ainsi que les insignes d'officier d'Académie du défunt.

Venaient ensuite des délégations de nombreuses sociétés, notamment de la Grande-Harmonie, Fanfare Delattre, Grande Fanfare la Pédale Joyeuse, la Fanfare La Paix, Les Joyeux cyclistes, les Accordéonistes Roubaisiens, la Pédale Franco-Belge, les combattants belges, la Cœcilia, l'Orphéon des Combattants, celui des Mutilés, la Fanfare de Sweveghem, les Enfants du Nord, de Cuere, venait ensuite le comité-directeur du Nord-Touriste ayant en tête M. le docteur Butruille, président.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Gustave Debaigne, président d'honneur; Edmond Browaeys, ancien président d'honneur; René Wibaux, Julien Brunoel, président et vice-président du Nord-Touriste; Adolphe Briet, vice-président du comité des routes; Evariste Callens, président de la Fanfare cycliste de Sweveghem et Henri Salembier, brasseur.

Le deuil était conduit par le gendre du défunt que suivait une nombreuse assistance parmi laquelle on remarquait MM. Paul Despatures, président du Conseil d'administration des Hospices; Alfred Cerouge, vice-président du Bureau de Bienfaisance; Léon Manaud, rédacteur du journal l'« Auto ».

Sur tout le parcours, la fanfare cycliste qui avait la tête du cortège, a exécuté des marches de circonstances.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Van Uvelstad; pendant l'office, la Fanfare cycliste a exécuté la « Marche funèbre de Chopin ».

A l'issue de la cérémonie religieuse, le cortège s'est reformé et s'est dirigé vers le cimetière, où quatre discours ont été prononcés.

LES DISCOURS

M. Lepercq, président de la Fanfare cycliste du Nord-Touriste a rendu hommage à la mémoire du défunt, dont il a retracé le dévouement pour la société.

Au nom de la commission et des membres de la Fanfare cycliste de Sweveghem, M. Lepert, secrétaire, dit toute la participation qu'a prise la société au deuil cruel qui frappe le Nord-Touriste. Après avoir fait un bel éloge du défunt, il lui adresse un suprême adieu.

Au nom de M. le docteur Butruille et de l'Association du Nord-Touriste, dont il est l'un des fondateurs et vice-président, M. René Wibaux dit la grande douleur qu'a causée la disparition de M. Emile Debril, l'une des chevilles ouvrières du Nord-Touriste.

Quelle reconnaissance, dit-il, ne lui doivent pas nos cyclistes pour le zèle déployé en toutes circonstances, tant pour la création et l'entretien des pistes et routes, que pour la défense de leurs intérêts.

Le lundi de la Pentecôte, devaient se donner à Roubaix, sous l'habile direction de notre cher disparu, de magnifiques festivités en l'honneur du vingt-cinquième anniversaire du « Nord-Touriste ».

Notre journée de fête sera transformée en un jour de deuil. Après un obit solennel, nous tions déposer sur la tombe de notre ami disparu, les fleurs destinées aux sociétés étrangères convoquées par lui.

M. René Wibaux termine en présentant à Mme Debril et à sa famille, l'expression de la très vive sympathie de tous les membres du Nord-Touriste.

Enfin, M. Henri Salembier fait l'éloge du